



Andenne, le 10 décembre 2015

VILLE D'ANDENNE

~~CIT BLATON SPI~~

~~Madame Sophie LEFER~~

~~Avenue Jean Jaurès, 50~~

~~1030~~ BRUXELLES

V/Réf. : /
N/Réf. : DSJ/PT.nd/2015.12.3293
Agent traitant : Pascal TERWAGNE
Votre correspondante : Nancy DOLCE
Ligne directe : 085/849.597

Revitalisation urbaine du centre ville d'Andenne

- Marché public de rénovation d'un bâtiment public multifonctionnel à caractère passif
- Précisions relatives le cahier spécial des charges

Madame ~~LEFER~~

Nous vous adressons la présente dans le cadre du marché public dont question repris sous rubrique et pour lequel vous avez fait part de votre intérêt.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la directive 2004/18/CE, à la question :

« 1. Dans les clauses techniques et plus particulièrement, pour les aménagements intérieurs, il est demandé de prévoir au minimum au rez-de-chaussée et au +1 respectivement 530 mètres et 520 mètres de rayonnage pour le classement des livres (hauteur 1,85 mètre, soit 5 étagères). Sur base du schéma repris en pièce jointe, il semble difficile de placer une telle longueur de rayonnage (occupation minimum au sol de +/- 660 m²). Ne doit-on pas comprendre qu'il s'agit en réalité de 5 étagères de 106 mètres = 530 mètres de rayonnage au rez et 5 x 104 mètres = 520 mètre au +1 ? ».

Il a été répondu par le délégué du pouvoir adjudicateur :

« Effectivement, il s'agit d'une erreur d'appréciation au niveau des longueurs. Vous devez bien prendre en compte 5 x 104 mètres et 5 x 106 mètres, pour arriver au minimum demandé ».

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente information.

Nous vous prions de croire, Madame ~~LEFER~~, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

p.o. Le Directeur général,

Par délégation,
Pascal TERWAGNE
Juriste

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS